

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet éolien St-Valentin

MÉMOIRE

Présenté par

**France St-Onge MBA
Citoyenne, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Avril 2011

Monsieur le Président et Monsieur le commissaire.

Je m'appelle France St-Onge, je suis citoyenne de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix où la construction de quatre éoliennes est prévue.

Je vous résume en quelques mots mon bagage de citoyenne : Je suis retraitée de la Banque Nationale où j'ai travaillé pendant 38 ans, dont plus de 30 ans à différents postes de direction. Parallèlement à ce travail, j'ai étudié en administration des affaires et j'ai obtenu en 2002 mon MBA en plus de posséder, à cette époque, un titre de planificateur financier.

Je suis également conseillère pour la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, depuis près de 2 ans. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je crois important de m'impliquer et de comprendre les différents enjeux inhérents à la l'implantation d'éoliennes industrielles sur notre territoire.

Préambule

D'entrée de jeu, je tiens à spécifier que je suis POUR la production éolienne au Québec. Cela m'apparaît un moyen de produire de l'énergie de manière plus propre que beaucoup d'autres alternatives utilisées présentement dans le monde. Cependant, je suis CONTRE le fait de procéder de la sorte sur les meilleures terres agricoles québécoises et en milieux habités.

Plusieurs sources nous confirment que 80% du territoire québécois n'est pas encore habité. Or le vent n'est pas l'apanage des centres urbains; il circule tout aussi bien dans une multitude de vastes secteurs inoccupés.

Mon questionnement légitime en tant qu'élue et contribuable : Pourquoi s'entêter à installer les éoliennes dans les secteurs ciblés à ce jour, malgré les objections et la grogne citoyenne généralisée, dont on d'ailleurs fait état de nombreux médias régionaux et nationaux?

Je vous présente donc une synthèse de mes réflexions sur le sujet. J'ai retenu 4 volets, soit : *économie, santé, environnement et acceptabilité sociale.*

Volet économique

Dans un souci d'évaluer objectivement les faits, je peux même concevoir que le gouvernement puisse payer plus cher pour l'électricité qu'il convoite, que son pris ultérieur de revente. Ce qui semble contraire à la logique, peut en effet se justifier, si l'intention sous-jacente est réellement d'encourager l'économie québécoise.

Je comprends cependant aussi que les généreuses subventions, prises à même les impôts des contribuables québécois, vont surtout servir, dans le cas présent, à enrichir une compagnie albertaine.

Or, la logique de tout investisseur doit d'abord en être une de productivité, reliée directement à sa rentabilité.

Dans ce projet majeur, pour le secteur de Saint-Valentin et des municipalités environnantes, il semble évident que cette logique du promoteur qui prévaut, provient directement de ses visées d'affaires et de ses préoccupations reliées au *retour sur investissement*. Il est clair que le fait de pouvoir ériger ses éoliennes industrielles, à proximité des grands centres, peut contribuer de façon notoire à minimiser les frais de raccordements et à maximiser les profits.

Ayant passé près de 4 décennies dans le domaine financier, je comprends très bien cette logique d'affaires. Ce à quoi je n'adhère toutefois aucunement, est que cette volonté d'implantation se fasse au détriment des meilleures terres agricoles du Québec.

La loi du silence a prévalu entre juillet 2008 et septembre 2010. Pendant ce temps, le promoteur s'affairait à faire signer en catimini, à des agriculteurs, des ententes jugées carrément abusives par des cabinets d'avocat, notamment celui de Dunton Rainville.

Toujours dans sa logique de rentabilité convoitée, le promoteur clame qu'il a tenu des sessions d'informations publiques, et a transmis toutes les informations requises aux populations concernées. La réunion publique du 8 décembre 2010, à Saint-Valentin, a néanmoins permis de constater le nombre de fois où plus de 200 personnes présentes se sont fait répondre que les études étaient « en cours » ou « à venir ».

Mes craintes, tant à titre d'élue municipale que de citoyenne, portent notamment sur les promesses de démantèlement des infrastructures à la fin des contrats? On allègue que les promoteurs devront remettre en *conditions initiales*, les terres compactées par des tonnes de béton.

Qu'advient-il lorsque les compagnies déclarent faillite ou ne respectent pas leurs engagements? Qui doit absorber les frais juridiques pour entamer des poursuites, lesquelles peuvent s'échelonner sur plusieurs années ? Les contribuables de petites municipalités n'ont certes pas ces moyens financiers. Advenant de tels cas, ce sont aussi les agriculteurs qui seront pénalisés, ne pouvant récupérer leurs précieuses parcelles de terres, dont la vocation première doit être de nourrir la population québécoise.

« Nous aurons un fonds de réserve », nous dit-on. Cependant, rien ne nous confirme en ce moment que ce fonds sera suffisant et que le promoteur (s'il existe encore), sera assez solvable pour combler la différence entre le coût réel au moment du démantèlement et ce qui aura été versé dans le fonds prévu à cet effet.

Volet santé

Plusieurs promoteurs (qui sont d'abord et avant tout des vendeurs), allèguent qu'aucune étude sérieuse ne prouve les effets négatifs des éoliennes sur la santé. Ces promoteurs ajoutent qu'aucune norme n'est rigoureusement établie, quant à la distance à respecter entre une éolienne et une résidence.

Pourtant, des centaines de témoignages provenant de gens qui demeurent à proximité d'éoliennes, depuis de nombreuses années, viennent confirmer que des symptômes négatifs apparaissent à la suite de l'implantation d'éoliennes dans leurs secteurs. On le qualifie de *syndrome éolien*.

Le document le plus détaillé et pertinent que j'ai lu à cet égard, est un rapport scientifique, rédigé en décembre 2009, par une sommité en la matière, Docteur Nina Pierpont, MD, PhD

Bien sûr, plusieurs autres études nous proviennent majoritairement de pays européens où l'expertise et le vécu, en la matière, totalisent plus de 3 décennies.

Les citoyens qui attestent de multitudes d'inconvénients vécus, sont-ils tous névrosés ou ont-ils tous développé un « syndrome paranoïaque »? Je crois pour ma part que les réactions physiques, psychiques et physiologiques des êtres humains, face aux impacts des éoliennes, ne se définissent pas en fonction des continents sur lesquels ils habitent.

Lorsque de nombreuses répercussions négatives convergentes sont rapportées, en provenance de plusieurs pays; cela m'indique que nous devrions porter attention à

ces sonnettes d'alarme, lesquelles nous fournissent autant d'occasions de faire mieux et différemment.

La plus élémentaire prudence me dicte de ne rien laisser au hasard et d'obtenir des garanties formelle sur la santé, **avant** de donner un quelconque aval, à tout projet d'éoliennes, et de déterminer la distance acceptable à proximité des résidences. Jusqu'à présent plusieurs instances semblent s'entendre sur une distance minimale acceptable de 2 kilomètres.

Il s'agit ici, d'implantation d'éoliennes industrielles, ayant un impact irréversible sur une période de 20 ans. Le feu vert donné; nous ne pouvons plus faire marche arrière.

Nos décisions d'aujourd'hui impliquent la qualité de vie et la santé de générations à venir. Il est donc impératif d'agir de façon éclairée et responsable.

Bref, en matière de santé, une vision éclairée me semble bien davantage : « *Dans le doute, abstenons-nous* », plutôt que « *les études sont en cours; nous rectifierons le tir s'il y a lieu* »...

Volet environnemental

Les terres en Montérégie sont de Niveau 1 et 2, ce qui représente les meilleures terres agricoles au niveau provincial. Elles constituent notre *garde-manger québécois*.

Pourquoi devrions-nous sacrifier une partie appréciable de ces terres pour la construction d'éoliennes, de routes adjacentes et de pylônes électriques, alors que l'érection de ces tours d'environ 139 mètres, (soit les 2/3 de la Place Ville-Marie à Montréal!), pourrait se faire dans de vastes territoires inoccupés, ou de façon logique, à proximité des grands barrages ?

L'étalement urbain gruge déjà des parcelles de nos précieuses terres agricoles montérégiennes; de grâce, évitons qu'un autre prédateur, sous prétexte fallacieux d'instauration d'un « projet vert », viennent en éroder, pour des décennies, d'autres parties significatives!

Volet acceptabilité sociale

Mme Nathalie Normandeau, Ministre des Ressources naturelles et de la faune déclarait en entrevue à Céline Galipeau de RDI : « ...*Le principe de l'adhésion des communautés pour nous, est fondamental. Il n'est pas question de mettre dans la gorge ou d'imposer un projet dans une communauté qui serait largement divisée* »

Or, qu'en est-il du projet de St-Valentin et des communautés environnantes? Plus d'une centaine de reportages régionaux et nationaux, entre 2009 et 2011, ont fait état de mouvements de contestations significatifs, au Québec et particulièrement dans les municipalités touchées de la Montérégie

À titre d'exemple :

- *Les Affaires* 6 juin 2009, « Les illusions de la coûteuse patente éolienne » Auteur : René Vézina, spécialiste en finances et économie
- *Le Journal de Montréal*, 8 août 2010, « L'enfer sous les éoliennes : Des vies bouleversées par le virage énergétique » Reporter: Sébastien Ménard
- *Cyberpresse*, 8 novembre 2010, 14h30 « L'éolien n'est pas justifié au Québec » Auteur Claude Morissette, ingénieur de Montréal.
- *Canal Argent*, 7 février 2011 18h24 « Éoliennes : le mouvement de contestation prend de l'ampleur »
- *Radio-Canada Web*, 11 février 2011 10h28 « Vent de mécontentement en Montérégie » Reporter Isabelle Girard

Par ailleurs, une pétition qui a circulé à Saint-Valentin nous confirme que plus de 58% des électeurs de cette municipalité s'objectent à l'envahissement du territoire par un promoteur d'éoliennes. Comment peut-on dans ces circonstances parler sérieusement d'*acceptabilité sociale*?

Très conscient de cette exigence du gouvernement provincial, le promoteur TransALTA ne peut alléguer désormais que seule une poignée de citoyens contestent sa venue. Il s'efforce donc de montrer patte blanche, mais nous ne sommes pas dupes !

Les contrats signés, de gré à gré (entre certains agriculteurs et le promoteur) auraient un impact sur l'environnement immédiat des voisins. Les structures de plus de 139 mètres que devraient subir des voisins non-signataires suscitent déjà beaucoup d'animosité et de tensions, dans les communautés visées

L'article 947 du Code civil du Québec précise pourtant : « *La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer librement d'un bien, sous réserve des limites et des conditions d'exercice fixées par la loi* ».

L'impact de cet article a d'ailleurs été à l'origine de la Cour Suprême du Canada dans Ciment St-Laurent en 2008. Il a été démontré que la compagnie était un voisin indésirable qui troublait la jouissance paisible des autres.

Conclusion

Il est de notoriété publique, en finances, que le doute constitue un risque. Plus les facteurs inconnus prévalent, plus l'initiative est risquée et plus les gains, tout comme les pertes potentielles, sont accrus.

Dans le présent cas, je soutiens qu'en l'absence de données probantes et irréfutables en faveur d'éoliennes en milieux habités; l'abstention devrait prévaloir. Lorsque l'avenir de collectivités entières est en jeu, nous ne pouvons prendre des décisions sans certitude, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Quant au concept de couler des tonnes de béton en plein cœur des meilleures terres agricoles du Québec; il m'apparaît tout à fait inacceptable.

Soyez assurés qu'à titre personnel, et après avoir entendus de nombreux concitoyens de la région ; nous nous souviendrons :

- De la Loi du silence qui s'est instaurée (à la demande du promoteur) après la signature de contrats avec les propriétaires de terres agricoles.
- Du manque d'information ayant primé jusqu'en septembre 2010, alors que Venterre (intimement lié à TransALTA) alléguait avoir commencé des études de préfaisabilité, dès 2005 !
- De son attitude de « partenaire conciliant et socialement responsable » ayant succédé à celle de conquérant au puissant lobby aussi discret qu'efficace.

- De la désinformation systématique du promoteur, et de sa sélection judicieuse de toutes informations, pouvant apporter de sérieux bémols ou contredire SON projet.
- Du manque de respect des intérêts réels des citoyens entre 2005 et 2011.
- Des milliers d'heures qu'on dû consacrer à leur propre défense, des centaines de contribuables engagés dans la protection de LEUR territoire.
- Des élus ministériels qui ont la responsabilité de protéger l'environnement et leurs citoyens, mais qui sont déjà liés par des ententes signées aux impacts financiers considérables.
- Du rôle prépondérant et impartial du BAPE, et de l'impact réel de ses recommandations sur les décideurs gouvernementaux.
- De ceux qui nous semblent le plus en mesure de protéger les intérêts réels, et les territoires cruciaux, des contribuables de la Montérégie.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente

France St-Onge
Citoyenne et conseillère
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix